

Certifié Conforme à l'original

A2F RAVAL

COMPTE DE RÉSULTAT

page 1

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 29/10/2024

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Ventes de marchandises											
Production vendue biens											
Production vendue services	900	1 004 315	1 005 215	100,00	707 638	100,00	297 577		42,05		
Chiffres d'Affaires Nets	900	1 004 315	1 005 215	100,00	707 638	100,00	297 577		42,05		
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation			2 688	0,27	70	0,01	2 618		N/S		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			2 873	0,29			2 873		N/S		
Autres produits			281	0,03	5	0,00	276		N/S		
Total des produits d'exploitation (I)			1 011 058	100,58	707 713	100,01	303 345		42,86		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			575 893	57,29	388 572	54,91	187 321		48,21		
Impôts, taxes et versements assimilés			1 373	0,14	1 413	0,20	-40		-2,82		
Salaires et traitements			206 716	20,56	162 307	22,94	44 409		27,36		
Charges sociales			75 839	7,54	52 818	7,46	23 021		43,59		
Dotations aux amortissements sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant											
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			244	0,02	0	0,00	244		N/S		
Total des charges d'exploitation (II)			860 065	85,56	605 111	85,51	254 954		42,13		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			150 993	15,02	102 602	14,50	48 391		47,16		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations			41	0,00	3	0,00	38		N/S		
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)			41	0,00	3	0,00	38		N/S		
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées											
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)											
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			41	0,00	3	0,00	38		N/S		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			151 034	15,03	102 605	14,50	48 429		47,20		

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	210	0,02	1 270	0,18	-1 060	-83,45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	210	0,02	1 270	0,18	-1 060	-83,45
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-210	-0,01	-1 269	-0,17	1 059	83,45
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	33 509	3,33	21 401	3,02	12 108	56,58
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 011 098	100,59	707 715	100,01	303 383	42,87
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	893 784	88,91	627 781	88,72	266 003	42,37
RÉSULTAT NET	117 315	11,67	79 934	11,30	37 381	46,76
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	19 216	1,91	4 418	0,62	14 798	334,95
Dont Crédit-bail immobilier						



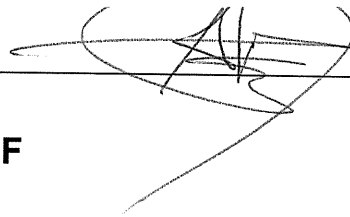
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 29/10/2024

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)							
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		16 500		16 500	3,37	1 590	0,48
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel						339	0,10
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		27 751		27 751	5,67	25 974	7,90
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		23 075		23 075	4,71	31 075	9,45
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		422 207		422 207	86,25	269 714	82,06
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		489 533		489 533	100,00	328 692	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		489 533		489 533	100,00	328 692	100,00



A2F RAVAL

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 29/10/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000)	20 000	4,09	1 000	0,30
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	100	0,02	100	0,03
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 000	1,02	5 000	1,52
Report à nouveau	74 065	15,13	48 131	14,64
Résultat de l'exercice	117 315	23,96	79 934	24,32
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	216 480	44,22	134 165	40,82
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	10 479	2,14		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 801	18,34	131 256	39,93
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	71 479	14,60	10 035	3,05
. Organismes sociaux	37 782	7,72	7 594	2,31
. Etat, impôts sur les bénéfices	33 509	6,85	21 401	6,51
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 004	3,68	24 190	7,36
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			50	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	12 000	2,45		
TOTAL (IV)	273 053	55,78	194 526	59,18
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	489 533	100,00	328 692	100,00

A2F RAVAL
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 20.000 €
40, Rue Damrémont
75018 PARIS
RCS PARIS 849 342 399

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE
L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2024**

Le 30 juin 2024, à Paris,

Monsieur AHMED Abdelnaeim, Actionnaire Unique et Président de la Société **A2F RAVAL**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20.000 €, a établi et arrêté le bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023.

L'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes :

- Renonciation, en tant que de besoin, aux délais, conditions et information préalables,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Distribution de dividendes,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Dépenses non déductibles
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

L'Associée Unique prend acte du fait que la Société répond à la définition de petite entreprise telle qu'énoncée par le Code de commerce (art. L 232-1, IV modifié ; Loi art. 55, IV), et qu'à ce titre, elle est désormais dispensée d'établir un rapport de gestion conformément à la Loi n°2018-727 du 10 août 2018.

DECISION n°1

L'Actionnaire Unique,

- approuve expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises,
- déclare, en tant que de besoin, avoir disposé de toutes les informations nécessaires et dans un délai suffisant pour prendre les décisions suivantes et,
- renonce, en tant que de besoin, définitivement et irrévocablement, à se prévaloir à quelque titre que ce soit de toute irrégularité concernant les documents et éléments d'information devant être préalablement communiqués aux associés conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, ainsi qu'aux modalités de communication aux associés desdits documents et éléments d'information, et notamment en application des statuts de la Société.

A. A

DECISION n°2

L'Actionnaire Unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat, arrêtés le 31 décembre 2023, lesquels font apparaître **un bénéfice de 117.315 €**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DECISION n°3

L'Actionnaire Unique décide d'affecter la totalité du **bénéfice de 117.315 €** au compte « report à nouveau » qui s'établira comme suit :

Report à nouveau antérieur	74.065 €
Bénéfice affecté	117.315 €

Report après affectation au 01/01/2024	191.380 €

DECISION n°4

D'autre part l'Actionnaire Unique décide une distribution de dividende de **60.000 €** prise sur le report à nouveau au 01/01/2024 qui s'établit comme suit :

Report à nouveau au 01/01/2024	191.380 €
Distribution des dividendes	- 60.000 €

Report à Nouveau après affectation au 01/01/2024	131.380 €

Conformément à la loi, l'Actionnaire Unique prend acte des distributions de dividendes suivantes intervenues au cours des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 35.000 €,
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 40.000 €
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 0 €
-

Suite à la distribution de dividendes décidée, il prend également acte de ce que :

- Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 117 quater et 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A et 158-du Code général des impôts).
- Le montant des revenus distribués éligibles le cas échéant à la réfaction de 40 % s'élèvera à 60.000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.
- Le dividende par part s'élèvera à 600 € par part, soit un dividende total de 60.000 €.
- La part des dividendes non soumise, le cas échéant, à cotisations sociales est quant à elle soumise aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, ces prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au

A. A

prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont prélevés à la source.

- Compte tenu de ces éléments le montant de la retenue à la source totale s'élèvera à 18.000 €.
- Le dividende net de toute retenue à la source s'élèvera à 42.000 €.

DECISION n°5

L'Actionnaire Unique entérine sa rémunération brute de 40.782,26 €, perçue au titre de ses fonctions de Président durant l'exercice 2023.

DECISION n°6

L'Actionnaire Unique décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, il percevra au titre de ses fonctions de Président une rémunération brute mensuelle moyenne de 4.000 €.

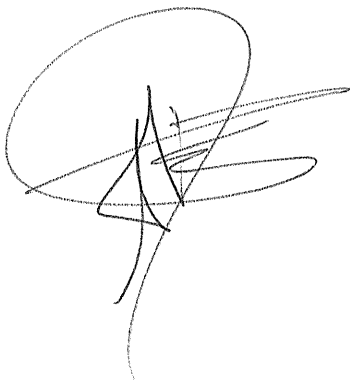
DECISION n°7

L'Actionnaire Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

DECISION n°8

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé unique, en présence du gérant, a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' or 'E' shape with a horizontal line extending to the right.